Deuxième rencontre des Points Focaux de l'Observatoire des Fonctions Publiques Africaines (OFPA)

<u>Thème</u>: « Comment réussir la transformation qualitative des Administrations publiques africaines dans un contexte géopolitique difficile »

COMMUNIQUE FINAL

26 et 27 octobre 2017 CHANT D'OISEAU (COTONOU)

OFPA - 04 BP 0595 COTONOU – BENIN Tél : (229) 21 30 33 68 E-mail : <u>ofpaofpa@yahoo.fr</u> http : //www.ofpa.net A l'invitation du Secrétariat Exécutif de l'Observatoire des Fonctions Publiques Africaines (OFPA), s'est tenue dans la salle de conférence de l'Institut des Artisans de Justice et de Paix « CHANT D'OISEAUX » à Cotonou au Bénin, les 26 et 27 octobre 2017, la deuxième rencontre des Points focaux sur le thème : « comment réussir la transformation qualitative des administrations publiques africaines dans un contexte géopolitique difficile ? »

Cette réunion a connu la participation des Points focaux de l'OFPA dans les fonctions publiques africaines des pays membres de l'OFPA.

Etaient effectivement présents les Points focaux des pays ci-après :

- le Benin
- le Burkina Faso
- le Gabon,
- le Mali,
- le Niger
- et le Togo.

Durant deux jours de riches et fructueux échanges interactifs, les participants se sont familiarisés avec les notions de géopolitiques et des enjeux y afférents dans un nouvel ordre mondial. Aussi se sont-ils appropriés le référentiel d'appréciation des compétences des candidats à l'expertise auprès de l'OFPA, à travers la conceptualisation des notions d'expert et de compétence, mais surtout à travers la matrice d'appréciation en tant qu'outil technique d'évaluation des compétences.

Ils ont aussi passé en revue le profil et rôle des Points focaux et l'état de mise en œuvre des recommandations issues de la première rencontre des points focaux tenue en 2016.

Enfin, les participants se sont réjouis de la pertinence des thèmes traités et l'intérêt qu'ils présentent pour les fonctions publiques africaines.

Prenant en compte cet intérêt, les participants recommandent :

- la formalisation de la nomination des points focaux désignés par leurs ministres respectifs (soit par le Président en exercice, soit par le Secrétaire Exécutif de l'OFPA);
- l'actualisation du répertoire des experts des points focaux grâce au référentiel d'évaluation des compétences dont dispose l'OFPA.

Fait à Cotonou, le 27 octobre 2017

Le séminaire